

Le Financement de l'Enseignement Supérieur en Algérie, quels choix pour le 21ème siècle ?

A. BENARAB

Directeur du l'ABECOM Université de Constantine

Résumé :

Le financement de l'enseignement supérieur constitue aujourd'hui un sujet de recherche, de débats controversés, de polémiques, et de tentatives de modélisation. Cet intérêt n'est pas uniquement recensé chez les chercheurs et spécialistes mais aussi et surtout chez les pouvoirs publics. La recherche de politiques de financement et de mécanismes adéquats constituent des priorités chez les tutelles de l'enseignement supérieur, chez les bailleurs de fonds, chez les individus et leurs familles, chez les collectivités locales, les gouvernements et les organismes internationaux. Les travaux de recherche s'articulant autour du financement de l'enseignement supérieur nous offrent une littérature riche, soit par rapport aux modèles de financement, des modèles d'affectation, ou en matière de politique de financement. Ils nous renseignent aussi sur le chantier des réformes à travers le monde entier.

L'Algérie continue à pratiquer un modèle de financement incrémentaliste dépassé malgré toutes les tentatives entreprises par les directions centrales concernées. Ce papier présentera un tableau synoptique sur la littérature économique développée autour de ce sujet tout en accent sur l'expérience algérienne.

ملخص.

يشكل تمويل التعليم العالي اليوم موضوع بحث ومجال مناقشات متضادة وجدال ثري وكذلك محاولات نمذجة. يجمع هذا الاهتمام الباحثين والمختصين وكذلك السلطات العمومية. البحث عن السياسات التمويلية الملائمة والآليات الخاصة بذلك يشكل أولويات إدارة التعليم العالي الوصية والمائخون وكذلك الأفراد وعائلاتهم والجماعات المحلية والحكومات والمنظمات الدولية. توفر لنا الأبحاث الخاصة بتمويل التعليم العالي غنيا يتعلق بنماذج التمويل ونماذج التخصيص وكذلك سياسات التمويل. كما نخبرنا عن ورشة الإصلاحات في العالم.

الجزائر لا تزال تعمل بنموذج التمويل المتزايد الذي تجاوزته التطورات الحاصلة في هذا المجال بالرغم من الجهود المبذولة من طرف الإدارة المركزية لتحسينه. تقدم هذه الورقة صورة مختصرة لما توصلت إليه الأبحاث في العالم كما تتناول موضوع تمويل التعليم العالي في الجزائر.

Introduction :

Le financement de l'éducation en général et celui de l'enseignement supérieur en particulier suscite un intérêt capital chez les économistes. L'expansion spectaculaire de l'enseignement supérieur ainsi que les restrictions budgétaires dues essentiellement aux récessions économiques ont obligés les pouvoirs publics à rechercher des modèles appropriés de financement, de calcul, et d'affectation. EICHER (1995) en recense cinq. Au niveau des systèmes de calcul les experts de l'OCDE proposent une panoplie diversifiée et variée. Du système incrémentaliste aux systèmes à guichet fermé ou ceux selon les résultats, les universités sont confrontées chaque années à arracher le maximum de moyens financiers des financeurs d'une part et de l'autre doivent faire face à la demande galopante des différentes structures les composant pour une meilleure utilisation. L'UNESCO en 1997 a présenté une étude complète sur les expériences de financement à travers le monde.

Le financement de l'enseignement supérieur constitue aujourd'hui un sujet de recherche, de débats controverses, de polémiques, et de tentatives de modélisation. Cet intérêt n'est pas uniquement recensé chez les chercheurs et spécialistes mais aussi et surtout chez les pouvoirs publics. La recherche de politiques de financement et de mécanismes adéquats constituent des priorités chez les tutelles de l'enseignement supérieur, chez les bailleurs de fonds, chez les individus et leurs familles, chez les collectivités locales, les gouvernements et les organismes internationaux.

L'expansion spectaculaire de l'enseignement supérieur du point de vue offre de la formation ou du point de vue demande engendre des budgets considérables. Les universités sont souvent qualifiées de «budgétivores». La problématique du financement de l'enseignement est posée par différents pays à travers le monde. Les contraintes financières et les crises économiques d'une part, les questions d'équité et d'efficacité de l'autre sont des facteurs poussant les gouvernements à repenser le financement de l'enseignement supérieur et a entamer des réformes. Les réticences et les divergences entre différents acteurs ne manquent pas.

Du point de vue sources de financement le questionnement est de savoir si la formation supérieure doit être assurée par des fonds privés ou publics, entièrement ou partiellement et dans quelles proportions. La tutelle

de l'enseignement supérieur est aussi un sujet de réflexion, doit-elle être assurée par les organismes publics ou par le privé ?

Les modèles de financement varient d'un pays à l'autre. Les différences recensées obéissent-elles à des logiques économiques ou sont-elles nettement liées aux options politiques ou s'agit il simplement de décisions volontaristes loin d'être le résultat de recherches avancées ? Les modèles d'affectation globaux et/ou internes sont-ils le résultat d'une évolution des mécanismes de gestion des institutions de formation supérieure ou constituent-ils des sources de gaspillages des ressources rares ?

Le système d'aide aux étudiants est varié et complexe. On passe des pays où aucune aide n'est accordée aux étudiants aux pays où les étudiants bénéficient d'avantages colossaux. Les recherches entamées à ce sujet sont diversifiées intéressantes et révélatrices.

En Algérie le financement des universités est assuré par l'apport de l'Etat à concurrence d'environ 99% (BENARAB, 1997). Les 58 établissements de l'enseignement supérieur ainsi que 120 résidences universitaires constituent un secteur budgétivore dont l'effort relatif et absolu ne fait qu'augmenter. Le nombre d'étudiants attendus en 2008 nécessite davantage des budgets conséquents pour faire face aux besoins de la formation.

L'aide aux étudiants représente 50% des moyens financiers de l'enseignement supérieur. Les études réalisées dans les résidences universitaires (Benarab, 2000 et 2003) font apparaître des résultats qui nécessitent un repensement de la politique de financement de l'enseignement supérieur en Algérie. Notre communication analysera les expériences mondiales et exposera le modèle de financement algérien ainsi que les résultats des recherches menées dans les établissements de l'enseignement supérieur algérien.

1. Les tendances actuelles du financement de l'enseignement supérieur dans le monde..

La question du financement de l'enseignement supérieur gagne régulièrement un intérêt particulier. Au Nord comme au sud à l'Est comme à l'Ouest les pouvoirs publics et les organismes internationaux posent la problématique des meilleurs choix en politique de financement de la formation universitaire. L'évolution considérable des populations scolarisées au niveau universitaire ainsi que les contraintes financières

obligent les Etats à chercher des solutions fiables. Le recours à la diversification des ressources de financement et les tentatives de recouvrement de coûts semble bien désignés pour l'allégement du fardeau du financement public. La recherche d'une optimisation des moyens financiers et la garantie de la pérennité du financement suscitent des débats intéressants et font l'objet de multiples recherches. Les tendances actuelles se présentent selon les rapports de l'OCDE (1990) de la manière suivante :

1.1. Une diversification des établissements

Au début des années 70 la tendance observée, surtout chez les pays de l'OCDE, consistait à organiser l'enseignement supérieur sous forme d'universités polyvalentes et intégrées où toutes sortes d'enseignement y sont assurés ainsi que toutes sortes de recherche. A la fin des années 70 et au début des années 80 la tendance était plutôt favorable à la spécialisation des universités. Cette diversification des établissements de l'enseignement supérieur diffère d'un pays à un autre. Elle est par exemple beaucoup plus accentuée aux Etats-Unis qu'en Europe.

La conclusion de l'évolution institutionnelle à la fin des années 70 et au début des années 80 confirme la tendance vers le recul des enseignements universitaires traditionnels au profit des enseignements plus techniques et plus spécialisés. On remarque aussi l'émergence d'autres types d'enseignement moins élevés (cycles courts).

1.2. Diversification des sources de financement.

Trois grandes sources de financement sont recensées. La première concerne la catégorie des universités disposant d'une autonomie relative des sources de revenus. La deuxième concerne les universités dont le financement repose essentiellement sur les droits d'inscription (de scolarité). La troisième par contre concerne les établissements d'enseignement supérieur dont le financement est largement assuré par des fonds publics.

1.3. Diversification des mécanismes de financement.

Les mécanismes de financement sont aussi variés que les institutions universitaires et les sources de financement. Chaque pays dispose d'un mécanisme propre. Les universités et les établissements de l'enseignement supérieur des pays de l'OCDE obéissent à des règles de financement basées sur deux grands axes ; le financement de base en liaison avec l'activité traditionnelle des universités et les crédits supplémentaires par l'accomplissement d'autres activités.

Les crédits publics sont obtenus selon quatre systèmes (OCDE). 1° / le financement par application de formules (Allemagne, Pays Bas, Danemark, Norvège). 2°/le financement par contrats (Danemark, Angleterre, France, Pays Bas). 3°/ Le financement par les droits de scolarité subventionnés (le système mixte au Japon et aux Etats-Unis). Ce système enregistre des différences énormes entre pays. On passe d'un système où aucun droit de scolarité n'est exigé à un système où les droits de scolarité couvrent la quasi-totalité du coût des enseignements ou d'un système où les droits de scolarité sont exigés pour certains cours et non pour d'autres, à un système où les droits ne couvrant qu'une partie des dépenses, et enfin à celui d'aides financières de l'Etat pour le paiement des dits droits.

Pour étayer davantage le changement de comportement vis à vis du financement de l'enseignement supérieur le tableau 1 nous renseigne sur l'importance des droits d'inscription dans les universités africaines.

Tableau 1. Droits d'inscription dans les universités africaines exprimés en francs CFA, 1996.

Université	Droits d'inscription	université	Droits d'inscription
Catholique (Cameroun)	450 000	Cotonou (Bénin)	6 200
Yaoundé (Cameroun)	50 000	Dakar (Sénégal)	4 640
Abidjan (côte d'Ivoire)	15 000	Saint-Louis (Sénégal)	4 340
Ouagadougou (Burkina)	10 500	Conakry (Guinée)	5 000 fg
Libreville (Gabon)	10 000	Kankan (Guinée)	5 000 fg
Masuku (Gabon)	10 000	Nouakchott (Mauritanie)	6 00 oug

Source : Afrique Education, 1996, février.

Clé : fg = franc guinéen, oug = ouguiya.

N.B. : 1 franc français = 100 francs cfa = 175 à 185 fg, 1 franc français = 25 à 27 ouguiyas

En plus de l'introduction des droits d'inscription d'autres mesures ont été prises. Au Sénégal à partir de 1994 il fut supprimé le bénéfice automatique des œuvres ce qui a ramené le nombre de bénéficiaire de 25 000 à 9755 dont 335 étrangers. Les restaurants universitaires ont été mis en gérance privée et les prix ont été augmentés de 40 à 110 F cfa pour le petit

déjeuner et de 110 à 165 f cfa pour les repas. La même augmentation a été décidée pour les chambres qui passent de 2500 F cfa à 4000 F cfa pour les chambres doubles et de 3250 F cfa à 5000 F cfa la chambre individuelle, quant aux studios des mariés ils passent de 5000 F cfa à 7500 F cfa (Afrique Education, 1996).

Le Cameroun a introduit une réforme en 1993 qui vise entre autre l'adoption des droits de scolarité et le rétrécissement des bourses. L'université de Yaoundé compte 15 000 étudiants et ne compte pas de boursier. En plus de la naissance de l'université catholique privée dont l'accès est soumis à un test et le financement est assuré par les droits de scolarité qui exige des frais d'inscription. Les exemples ne manquent pas à travers les pays en développement. Cette année l'Egypte a engagé un débat national sur des questions d'actualité. Le développement du secteur privé, la gestion efficace des ressources et la participation des individus au financement ont été les principales questions. Notons que l'Egypte tolère la création d'universités privées. Le nombre d'étudiants inscrits dans le secteur universitaire privé s'élève, selon le ministre de l'enseignement supérieur, à 6000 étudiants.

Ce qu'il faut retenir des différentes expériences des pays en voie de développement concerne essentiellement les tentatives de réformes et les débats qui animent aujourd'hui les rencontres des responsables de l'enseignement supérieur. Les questions d'actualité s'articulent sur l'efficacité, l'équité, la diversification des sources de financement, la qualité de la formation, les problèmes de chômage des diplômés, et les perspectives d'avenir dans le contexte de la mondialisation et du durcissement des contraintes financières.

Néanmoins pour mieux comprendre la genèse du financement de l'enseignement supérieur réorientons le débat autour de grandes questions concernant les sources de financement privées ou publiques ou éventuellement mixtes

2- Financement public ou financement privé de l'enseignement supérieur, Quels choix ?

Le débat autour du financement s'articule autour du choix d'un financement public ou financement privé ou éventuellement un système dualiste. Les arguments en faveur d'un de ces choix sont variés et diversifiés. Nous exposerons quelques exemples.

2.1. Les arguments en faveur d'un financement public.

Le financement de l'éducation en général est passé par plusieurs étapes. Jusqu'au début du siècle dernier il reposait uniquement sur la source privée. L'église, les fondations, les familles, les individus, les tribus ou les zaouias constituaient les bailleurs de fonds. Au début du 20^{ème} siècle le financement public de l'enseignement supérieur a connu son épopée. Après la deuxième guerre mondiale beaucoup de pays se sont vus dans l'obligation de prendre en charge le financement de la formation universitaire par des fonds quasiment publics. Cette attitude était justifiée par la demande croissante de main d'œuvre qualifiée due essentiellement à la croissance économique et son expansion. Le financement privé à lui seul ne pouvait faire face à cette demande. La formation de capital humain de haut niveau nécessaire pour la croissance de l'économie et son encadrement s'est soldée par un interventionnisme intense de l'Etat dans le financement de la formation. Néanmoins cette variable à elle seule n'explique pas entièrement ce choix surtout lorsqu'on sait que le marché de l'emploi n'offre plus les mêmes conditions que dans le passé.

Les arguments avancés en faveur d'un financement public de l'enseignement supérieur pourraient être les suivants (Banque Mondiale, 1988) :

- 1- 1°/ la présence d'externalités, les bénéfices sociaux sont plus importants que les bénéfices individuels. En plus des effets positifs sur l'individu receveur de la formation, la société profite des effets sur plusieurs plans. Les pouvoirs publics dans ces conditions acceptent de financer la formation.
- 2- le financement public de l'enseignement supérieur peut être justifié par rapport à l'équité et l'égalité des chances. Si l'Etat n'intervient pas dans le financement il y aurait un risque. Seuls ceux qui possèdent les moyens accéderont à l'enseignement supérieur. Ceux qui ne les possèdent pas risquent d'être privés de cette formation. On serait en face d'une sélection par l'argent.
- 3- On évoque souvent la question de l'efficacité et les possibilités offertes sous forme d'économies d'échelle ce qui oblige les Etats d'intervenir dans le financement.
- 4- le financement pourrait être comme investissement et pour l'individu et pour l'Etat. Si l'individu tirerait des gains futurs l'Etat aurait la possibilité de garantir des recettes fiscales tirées des diplômés une fois recrutés sur le marché du travail. L'investissement selon cette

hypothèse n'est rentable que lorsque les coûts encourus sont inférieurs aux bénéfices escomptés.

En plus de ces arguments il y a lieu de souligner qu'en dehors des avantages économiques attendus, l'intervention de l'Etat dans le financement pourrait être justifiée dans les pays où les moyens de production sont socialisés. Sous cette optique le financement de l'enseignement supérieur rentre dans une stratégie globale de l'Etat et constitue un choix volontaire sans se soucier des rendements individuels ou sociaux.

Les arguments en faveur d'un financement public sont de taille. Néanmoins la problématique reste toujours posée sur les niveaux optimaux d'intervention publique dans le financement.

2.2. Les arguments en faveur du financement privé.

Nous avons souligné que l'éducation était financée entièrement par des fonds privés. L'intervention des pouvoirs publics était timide. Le meilleur exemple pour corroborer cette hypothèse est celui du *«Révérant John w. Brown, en 1811, était allé à Washington essayer de lever quelques fonds pour l'université naissante de Miami, dans l'Ohio. A la Maison Blanche, il ne reçut du Président Madison que de belles paroles ; un sénateur lui légua une histoire d'Irlande en 25 volumes ; dans le Delaware il récolta 22 dollars et en reçut 5 autres du président de Princeton ! [Bodelle et G.Nicolaon, 1985] »*.

Il est clair qu'à cette époque les pouvoirs publics n'accordaient aucun intérêt quelconque au financement de l'enseignement supérieur. Les dons sporadiques accordés aux établissements privés n'étaient que des financements ponctuels. L'émergence du financement public, surtout après la deuxième guerre mondiale, n'a pas trop duré.

Au début des années 80 tout un mouvement s'est déclenché en faveur du financement privé. Le retour vers le financement privé de l'enseignement supérieur a été constaté depuis que la littérature économique s'est axée sur l'éducation comme investissement. Les travaux de Shultz, Denison, et Becker ont suscité des débats intéressants sur le rôle économique de l'éducation. Les arguments en faveur d'une participation plus conséquente du privé dans le financement de l'enseignement supérieur se présentent de la manière suivante :

- 1°/ Les contraintes financières engendrées par des récessions économiques aiguës constituent des embûches devant la croissance du financement public de l'enseignement supérieur. La participation des individus, des familles et d'autres bailleurs de fonds, devient inéluctable.
- 2°/ L'intervention privée dans le financement de l'enseignement supérieur allège le fardeau supporté par l'Etat et lui permet des choix alternatifs.
- 3°/ Le recouvrement du coût de la formation est un autre argument militant en faveur de la contribution privée.
- 4°/ La qualité de l'enseignement dépend généralement du volume des moyens dont disposent les établissements de formation supérieure. Les Etats même s'ils ont fourni un effort considérable ne pourront continuer à maintenir ce rythme. La qualité de la formation pourrait être affectée par manque de moyens. Faire participer le financement privé pourrait combler proportionnellement le déficit potentiel et maintenir le niveau de formation ou l'améliorer.
- 5°/ Les taux de rendement individuels constituent un autre alibi. Les recherches menées dans ce sens confirment leur importance. Les gains futurs des demandeurs de la formation supérieure sont nettement supérieurs aux dépenses engagées. Il s'agit donc d'un investissement rentable, ce qui encourage l'individu et/ou sa famille à supporter une proportion du financement de l'enseignement.
- 6°/ Le financement privé contribue à éliminer les sources de gaspillage et encourage les individus à s'inquiéter sur la qualité de leur formation. Le temps des études serait rationnellement utilisé aussi.
- 7°/ Lorsqu'il s'agit d'un financement privé le choix des filières devient plus prudent par les étudiants.
- 8°/ Les établissements de l'enseignement supérieur fourniront plus d'efforts et veilleront sur la qualité de la formation lorsque le financement provient essentiellement des droits de scolarité.
- 9°/ Le financement privé incite les universités à rentrer dans une concurrence pour attirer la clientèle.
- 10°/ La formation supérieure est considérée par les individus comme investissement privé en capital humain. Le contribuable sous cette optique ne doit pas le financer entièrement.

Les arguments en faveur d'un financement public ou ceux en faveur d'un financement privé n'ont pas bénéficié d'une unanimité. Les pays où le financement privé est développé n'ont pas les mêmes problèmes rencontrés par les pays où le financement public est de rigueur lorsqu'il s'agit de réformes à entamer. Pour mieux s'informer le tableau suivant a été dressé.

Tableau 2. Dépenses d'enseignement supérieur en pourcentage du PIB, 1991.

Pays	public	Privé	Public et privé
Canada	2,2	0,4	2,6
Etats-Unis	1,4	1,1	2,4
Australie	1,6	0,4	2,0
Japon	0,3	0,5	0,9
Danemark	1,3	0,0	1,3
Allemagne	0,9	0,0	0,9
Irlande	1,2	0,2	1,4
Pays Bas	1,7	0,0	1,7
Espagne	0,8	0,2	1,0
Turquie	1,0	0,0	1,0
Hongrie	0,9	0,1	1,0

Source : Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE, 1993.

Le Canada, les Etats-Unis et l'Australie viennent en tête en matière d'effort consacré à l'enseignement supérieur. Rappelons que les moyennes des pays de l'OCDE sont de l'ordre de 1,2% pour le public, 0,7% pour le privé et 1,9% pour les deux.

3. Le système de financement de l'enseignement supérieur en Algérie

L'effort de l'Algérie en faveur de l'enseignement supérieur est important. Le financement est assuré uniquement par des fonds publics. Les étudiants bénéficient en plus de la gratuité de l'enseignement d'un système d'aide directe et indirecte très généreux. Les mutations socio-économiques opérées depuis 1988 n'ont eu guère d'impacts sur le changement de la politique de financement de l'enseignement supérieur. Au moment où le prix de la baguette de pain a été multiplié par dix entre le début des années 80 et les années 90, l'étudiant continue à payer son repas dans les restaurants universitaires 1,20 dinars, ce qui ne couvre même pas le coût d'impression du ticket. La question est de savoir si l'Algérie aurait les moyens pour assurer la pérennité de cette politique, face à des effectifs galopant, et quels sont les arguments qu'on peut avancer pour expliquer un tel comportement au moment où la dette extérieure dépasse 36 milliards de dollars.

donné ? Pour répondre à ces questions rappelons que la procédure utilisée depuis des dizaines d'années pour l'affectation globale des crédits repose sur : 1/ un budget prévisionnel, 2/ un budget primitif, 3/ un budget supplémentaire, 4/ un budget définitif. La multitude des opérations de préparation, de calcul et d'affectation des crédits. La complexité des procédures auxquelles sont confrontées les établissements et la tutelle. La nature même de la comptabilité publique auxquelles sont soumis les établissements de formation. Bref, toutes ces variables s'additionnent et constituent des obstacles difficiles à surmonter.

Notons que l'équipe de la direction des finances et des moyens au MERS travaille durant toute l'année sans relâche pour l'exécution du budget de l'année T et la préparation en même temps du budget de l'année T+1.

L'État constitue en Algérie la principale source de financement. L'individu ne contribue qu'avec une participation symbolique (50 dinars par an, l'équivalent de 1 dollar américain puis 200 dinars, soit 4 dollars, depuis 1998) comme droits d'inscription et 1,20 dinars comme prix du ticket de restaurant. Cette somme modique ne couvre même pas son coût d'impression. Pour mieux apprécier l'effort de l'État dans le financement de la formation supérieure le tableau 3 est dressé.

Tableau 3. Evolution des crédits de l'enseignement supérieur de 1985 à 1999.
Unité : 10000 dinars courants

Année	Crédits définitifs	Etablissement de l'enseignement supérieur		Administration centrale		Œuvres universitaires	
		montant	%	montant	%	montant	%
1985	2 944 372	1 653 500	56,16	790 872	26,86	500 000	16,98
1990	5 643 945	3 358 229	59,50	83 716	1,48	2 202 000	39,02
1995	17 937 744	10 043 805	56,00	1 109 538	6,19	6 782 401	37,81
1999	35 067 709	16 106 597	45,93	5 901 512	16,83	13 059 600	37,24

Source : Direction des finances et des moyens, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

La lecture du tableau montre explicitement le rythme d'augmentation des crédits consacrés au financement de l'enseignement supérieur. Les établissements pédagogiques viennent en tête suivis des établissements des œuvres universitaires et enfin l'administration centrale. La part qui lui

3. 1. Le modèle de financement de l'enseignement supérieur algérien

Sur le plan des modèles de financement, le système algérien est identique au système socialiste. L'État finance, contrôle le contenu des programmes, planifie les flux, délivre les diplômes, etc... Mises à part les dernières décisions ouvrant la porte au secteur privé, uniquement au niveau du cycle court, la présence de ce dernier est quasi-nulle. Le financement privé du secteur public de formation est insignifiant.

Sur le plan du mode de financement, le système algérien peut être assimilé au système des crédits publics. Néanmoins, sur le plan de l'utilisation des crédits, nous pensons que le système algérien est beaucoup plus flexible que rigide, ceci est valable jusqu'en 1995 où nous constatons que le système de financement algérien est devenu un système de dotation globale relative, encadré par des directives concernant les plafonds à respecter et /ou des seuils à ne pas franchir. Ces mesures sont prises pour garantir le financement de certaines activités telles que la post-graduation et la recherche scientifique, la documentation, et les dépenses liées aux activités pédagogiques, ces gardes fous sont indispensables selon l'avis des responsables des finances et du budget au niveau du MERS pour garantir une meilleure destination aux ressources mobilisées.

Par rapport au système de calcul, nous pensons que le classement du système algérien est très proche du système incrémentaliste. Les crédits sont généralement reconduits avec une légère augmentation. Ce système s'il garantit les fonds nécessaires au fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur il enregistre des carences apparentes en matière de rationalisation de gestion. Il permet l'émergence des sources de gaspillage puisque les responsables des établissements tendent à dépenser davantage pour avoir le maximum de crédit l'année qui suit.

Nous pouvons conclure d'après l'analyse précédente que le système de financement de l'enseignement supérieur en Algérie est : 1/ un système socialiste par rapport à l'interventionnisme de l'État. 2/ un système de crédits publics par rapport au financement quasi totalement public. 3/ Un système de dotation globale balisée surtout à partir de 1995. 4/ un système incrémentaliste à cause des reconductions automatiques des crédits de l'année T-1 pour l'année T avec une légère hausse.

Le modèle de financement de l'enseignement supérieur en Algérie est un système qui doit répondre aux besoins de financement de la formation supérieure. Comment sont évalués ces besoins ? Quelle qualité d'information est-elle exigée pour calculer le budget d'un établissement

revient représente, en plus du financement du fonctionnement des structures centrales, les budgets des centres de recherche rattachés depuis 1994.

Le financement de l'enseignement supérieur sur des crédits publics à concurrence de 98% (Benarab, 1997) reflète l'impact quasi nulle du programme d'ajustement structurel sur le secteur. Néanmoins si la politique des pouvoirs publics se base sur la nécessité d'épargner à ce secteur des ajustements, au fil des ans elle s'est confrontée à des embûches de taille, tout d'abord par rapport à la pérennité de ce système de financement face à une conjoncture économique caractérisée par un rarissime des ressources, des rétrécissements et un durcissement apparent. Ensuite par rapport à l'expansion de l'enseignement supérieur. Notons qu'uniquement pour l'année universitaire 2000\2001, 120 000 nouveaux inscrits ont regagné les établissements de formation universitaire. En plus de ce système de financement incrémentaliste (augmentation des crédits d'année en année) le modèle d'affectation global des ressources mérite d'être exposé.

3. 2. Le modèle d'affectation global

Le modèle d'affectation global des crédits alloués repose depuis plus de 5 années sur la régionalisation. En pratique les académies régionales installées depuis 1995 n'assurent qu'une tutelle pédagogique. L'affectation des ressources obéit plutôt à l'intervention directe des responsables du MERS, ils procèdent sur invitation chaque année des dirigeants des établissements au niveau des sièges des 3 académies régionales pour discuter et négocier les budgets annuels. Les séances de travail marathon sont qualifiées comme un véritable parcours du combattant. Il semble d'après notre expérience et les avis des différents décideurs que la gestion budgétaire reste loin des autres modes connus à travers les pays développés (formules mathématiques ou résultats réalisés). La tendance globale observée est celle de maintenir un équilibre financier général tout en essayant de répondre aux besoins des établissements universitaires. La comptabilité analytique et le calcul des coûts ne constituent guère une préoccupation des pouvoirs publics ni celle des gestionnaires à l'échelle micro.

4-La politique d'aide aux étudiants: des expériences variées et diversifiées.

Sans trop tarder nous dégageons les tendances globales de l'aide aux étudiants. L'expérience américaine par exemple se caractérise par différents types à savoir, Aide, prêts, jobs. Quant à l'expérience européenne elle est diversifiée et variée, de la gratuité au modèle unique de prêts. L'expérience

des pays en développement par contre connaît depuis le début des années 90 une succession de réformes d'où la naissance de la participation progressive des sources privées. L'expérience des pays africains à titre indicatif a connu des décisions courageuses durant les années 90..

5- Le financement de l'enseignement supérieur algérien, synthèses de recherches.

Les recherches menées sur le système de financement de l'enseignement supérieur algérien nous permettent de conclure qu'il s'agit d'un modèle trop centralisé, de faible participation des sources privées (2%), il est incrémentaliste, de dotation globale, sans critères ni normes connues transparentes. Le poids des salaires dans les budgets des établissements pédagogiques oscillent autour de 80 %. Le poids de l'aide aux étudiants dans la totalité du budget du secteur elle est de l'ordre de 45 %. La caractéristique essentielle résultante de nos recherches nous indique des tendances de gaspillage (30-35% des moyens hors salaires). En plus on enregistre un échec des tentatives de modélisation initiées par l'administration centrale.

5.1- L'aide aux étudiants, une politique à repenser

Plus de 90 % boursiers sur critères sociaux, 52% des étudiants résident en cités universitaires, 55% partagent des chambres de 3 à 4 personnes. Participation presque nulle de l'étudiant dans le recouvrement du coût, 40da/mois location de chambre, 15 da/mois pour le transport. 1 Repas à 1.20 DA (1.4 centimes d'Euro). Sur le marché privé, 1 baguette (8 DA), 1 café (10 DA), 1 cigarette (10 DA), 1 limonade (20 DA), 1 sandwich (50 DA), 1 œuf (6 DA), 1 kilo de pomme de terre (30 DA). 1 ticket de bus (10 DA), 1 unité téléphonique (3 DA)

Pour corroborer ces hypothèse le tableau suivant nous renseigne en comparant l'Algérie à la France en matière d'aide.

Tab .5 A titre indicatif, comparaison entre l'Algérie et la France en matière d'aide.

Année	80/81	84/85	87/88	90/91	93/94	94/95
<u>Algérie</u>						
1. effectifs étudiants	66918	102810	160195	196900	238091	241584
2. effectifs boursiers						
3. % des boursiers (2/1)	58,1	60,0	62,9	66,9	80,4	75,7
4. % des boursiers sur critères sociaux	100	100	100	100	100	100

France						
5. effectifs étudiants	1159900	1299400	1380200	1725400	2010300	2068000
6. effectifs boursiers	116800	146000	188200	253250	366950	397250*
7. % des boursiers (6/5)	10,1	11,2	13,2	14,7	18,2	19,2
8. % des boursiers sur critères sociaux par rapport au total étudiant	1,1	1,7	2,0	2,4	3,3	3,7
9. % des boursiers sur critères sociaux par rapport aux boursiers	11,2	14,7	15,3	16,4	18,0	19,2*

Source: pour l'Algérie, A. BENARAB (1998), pour la France, J.C. EICHER (1998). * chiffre de 1995/96.

5.2- Quelques résultats significatifs.

Les études empiriques menées dans des résidences universitaires nous révèlent des indicateurs fortement significatifs. L'enquête à Constantine sur 1253 étudiantes résidentes nous a informé que 45 % ne fréquentent pas le restaurant de la résidence, le même taux confirmé par le CREAD à Alger. Les dépenses sont de l'ordre suivant :

- 47 % dépensent + de 4000 DA/trimestre en habillement.
- 90 % dépensent + 2000 DA/mois en téléphone.
- 95 % dépensent + de 1000 DA/mois en documentation.
- 20 % dépensent + de 1000 DA/mois en culture et loisirs.

Les revenus des étudiantes proviennent essentiellement des ressources suivantes :

- 90% ont une bourse supérieure à 2000 DA/trimestre.
- 47% bénéficient d'une aide des parents entre 10.000 et 25.000 DA/année universitaire.
- 0.33% ont un revenu issu de travail.

Ces résultats sont suffisants pour provoquer la nécessité de repenser le financement de l'enseignement supérieur algérien.

5.3- Quels choix pour le 21^{ème} siècle ?

Les choix pour le 21^{ème} siècle s'articule autour des axes suivants :

- Évaluation, décision sage logique à l'évolution.
- Équité verticale et horizontale, éviter toute discrimination par l'argent.
- Établir un modèle basé sur des normes et critères bien réfléchis loin d'imitation aveugle.

- Lutter contre toute forme de gaspillage. Bon pilotage.
- Faire participer l'étudiant ou sa famille au recouvrement du coût.

Repenser la politique des bourses et réviser le montant des droits d'inscription.

6. CONCLUSION.

La crise à laquelle la société algérienne est confrontée sévit depuis 1986. Les politiques économiques préconisées par les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas aboutit à des résultats probants. Les tentatives de privatisation et d'attraction des capitaux étrangers se sont heurtées à des embûches de taille.

Le programme d'ajustement structurel a eu des impacts directs et indirects sur la presque totalité des secteurs économiques. Le financement de l'enseignement supérieur n'a pas été affecté par le dit programme. Les pouvoirs publics persévèrent dans la politique de financement public de la formation universitaire. Cette stratégie ne semble pas du tout refléter une aisance économique quelconque mais surtout exprimer une politique volontariste.

Si le principe d'égalisation des chances peut être garanti par un modèle de financement de source publique la question de sa pérennité laisse poser de multiples questions. Le durcissement de la crise économique ne permet en aucun cas une politique aussi généreuse.

La question de l'équité entre les différents paliers de l'enseignement dans sa totalité (primaire, moyen, secondaire, universitaire) reste posée. Comment expliquer les différences de comportement en matière de financement entre les différents élèves de différents niveaux scolaires ! Au moment où l'élève du cycle primaire doit payer ses livres, son trousseau de fournitures scolaires, les frais de transport, les frais de restauration, l'étudiant qui est supposé investir au sens du capital humain continue à bénéficier de la gratuité quasi totale.

Les expériences de financement de l'enseignement supérieur à travers le monde sont riches. La tendance globale concerne la recherche d'une diversification des ressources accompagnée d'un contrôle rigoureux de leur utilisation. Des modèles de gestion développés pour atteindre le maximum d'efficacité et alléger le budget de l'Etat consacré à l'éducation.

L'Algérie ne doit en aucun cas rester en marge des réformes engagées dans les quatre coins du monde. Il n'est pas suggéré de passer d'un financement public à un financement privé mais il est grand temps de revoir

le modèle dans son ensemble pour mieux gérer les ressources rares, éviter les gaspillages, maximiser l'efficacité et essayer de revoir la question de l'équité

Si le secteur de l'éducation nationale en général et celui de l'enseignement supérieur en particulier ont été épargné par les mesures de restrictions il y a lieu de s'inquiéter sur la capacité de financement de l'Etat à l'avenir tout en garantissant un niveau de formation acceptable. Le modèle de financement, celui d'affectation globale ainsi que le modèle d'affectation interne font appel à des réformes indispensables. La manière dont les ressources financières sont gérées nous laisse se poser la question sur l'intérêt économique de tels modèle dans un contexte de récession d'une part et sur les politiques alternatives de l'autre.

La question du financement de l'enseignement supérieur mérite d'être étudiée à la recherche d'un système de financement efficace et plus équitable.

Bibliographie

- 1- Afrique Education, 1996. Revue spécialisée, Paris.
- 2- Algérie 30 ans, 1992. Les éditions CASBAH.
- 3- *Benarab, 2004, Le financement de l'enseignement supérieur algérien*, CREAD.
- 4- BENARAB, A. 1997. L'étude des coûts et de l'efficacité du système universitaire algérien thèse de doctorat, Dijon, France.
- 5- *Benarab, 2004, Le coûts dans la résidence 2000 lits, Constantine*
- 6- FMI, 1995. Perspectives de l'économie mondiale. Washington.
- 7- HASSAM F, 2000, Assainissement financier des entreprises, in l'Economiste d'Algérie n° 10.
- 8- Henni A, 1991. L'économie informelle, ENAG.
- 9- MERS, 2000. Rapports financiers internes.
- 10- OCDE, 1990, 1993. 1995, Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE.
- 11- 11.Eicher, Jean Claude, 1998. repenser le financement de l'enseignement supérieur, IREDU.
- 12- UNESCO, 1997, Le financement de l'enseignement supérieur, Paris.